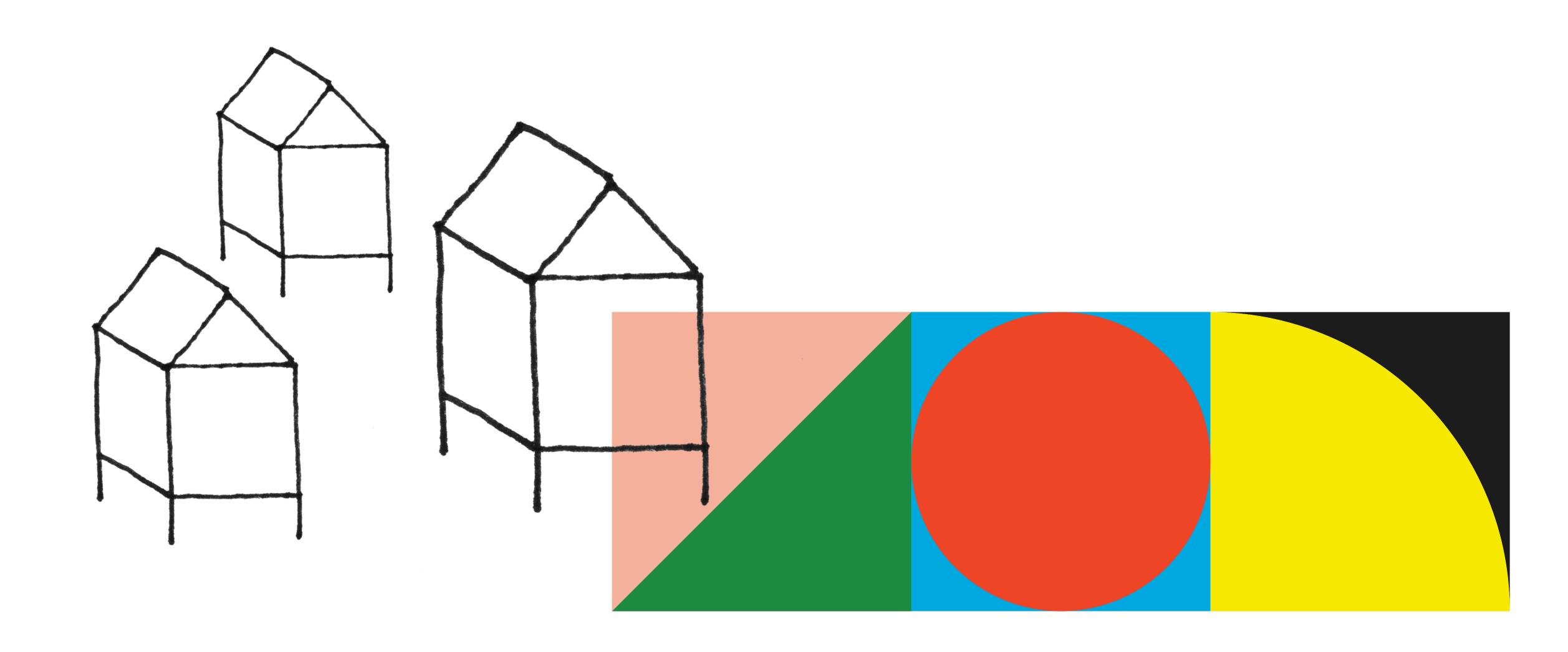
T LEGENS. ORG.

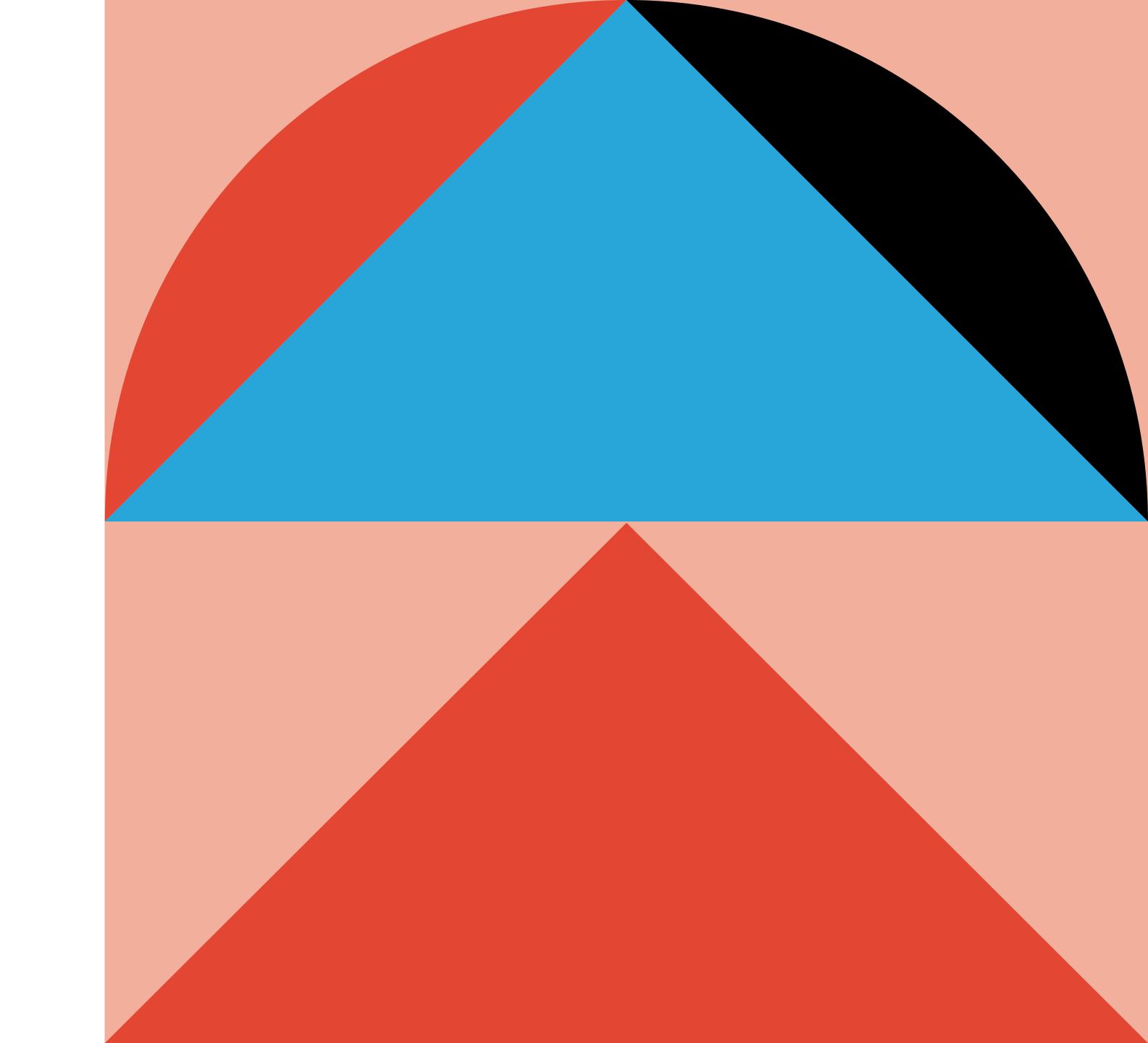


Habitons léger!

# Architecture & Urbanisme Par l'association hameaux légers



PARTIE 01 Habiter léger

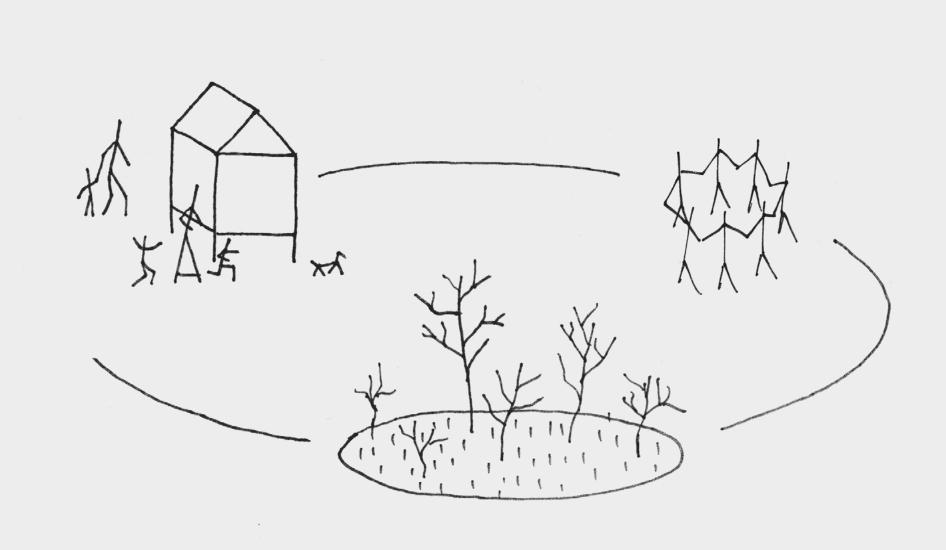


# POURQUOI HABITER LÉGER?

Quels avantages y voyez-vous?

# POURQUOI HABITER LÉGER?

- Avoir la possibilité de déplacer son habitat
   (particulièrement utile en collectif!)
- Séparer propriété de l'habitat et propriété de la terre
- Réduire son impact écologique
- Permettre au terrain de retrouver son état initial (réversibilité)
- Autoconstruire facilement et peu cher
- S'installer en terrain non constructible (sous conditions)



# ET POURQUOI PAS ?

Y voyez-vous des freins?





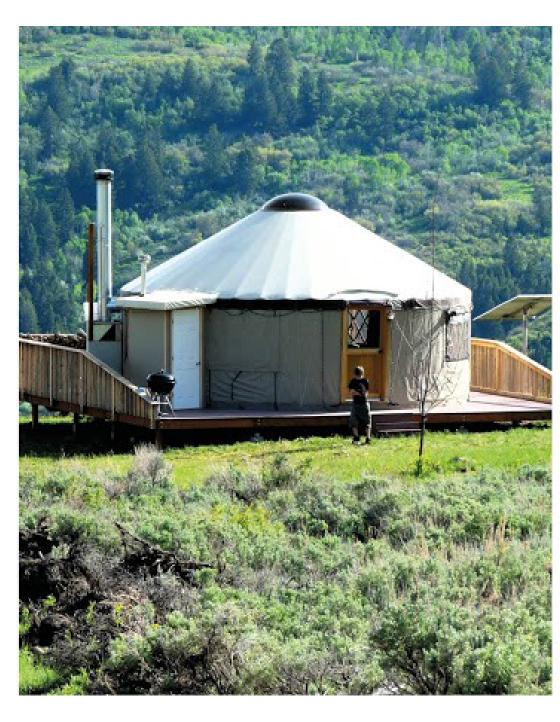




→ tiny house, roulotte, caravane







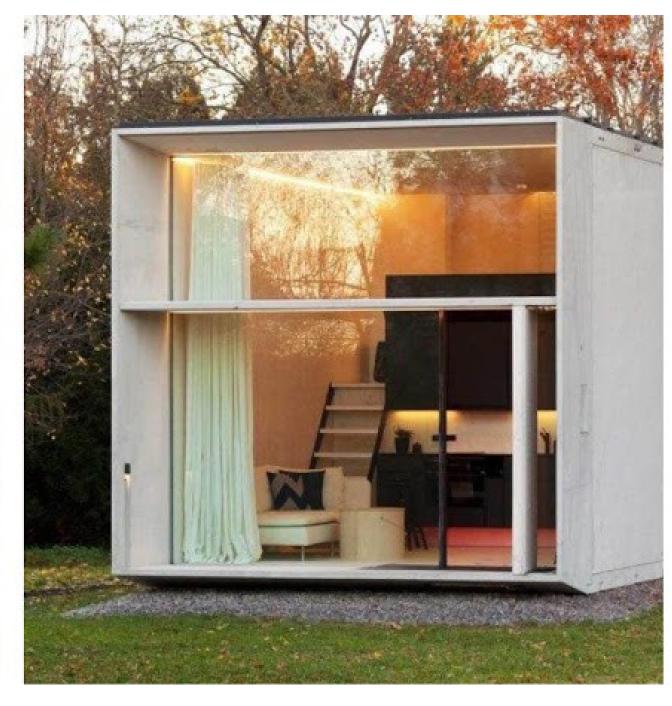


Démontable

→ yourte, dôme, maison nomade









Transportable

→ mobile home, Beaubitat, conteneur







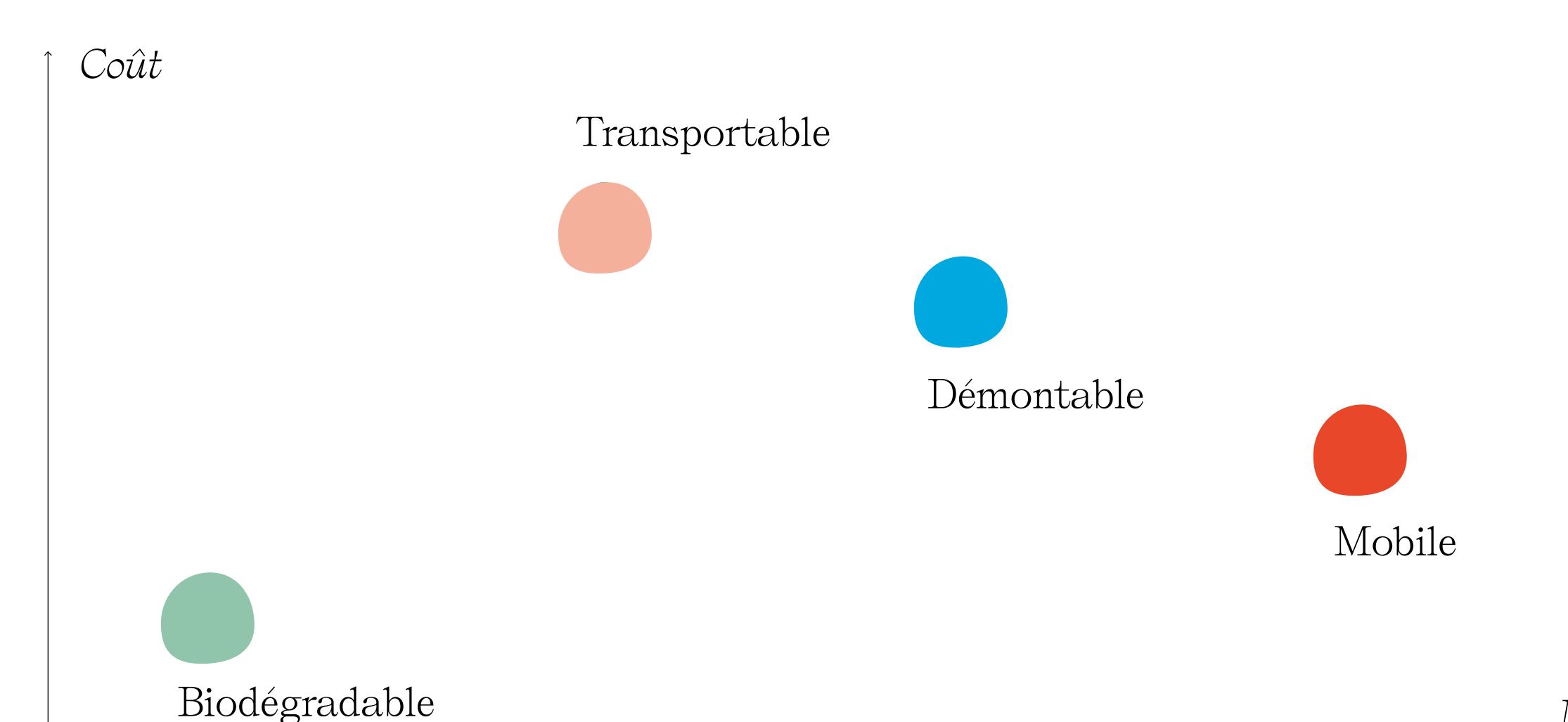
Biodégradable

→ kerterre, maison terre-paille

Leur point commun:

pas de fondations ou alors des fondations démontables (pneus, vis ou plots de fondations)

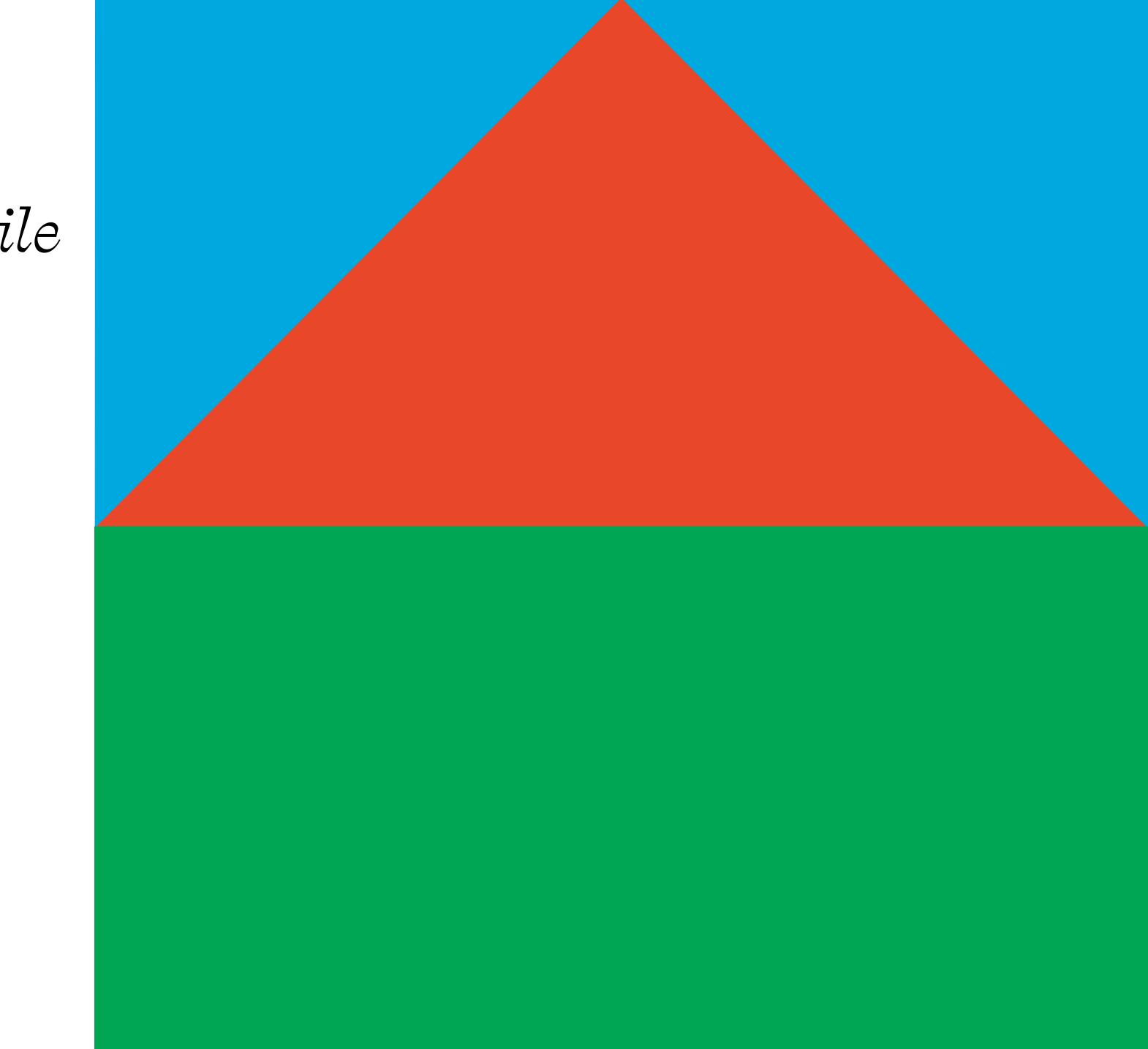
Coût, degré de mobilité, et facilité d'autoconstruction à surface égale.



Mobilité



Installer légalement un habitat léger ou mobile



#### INSTALLER LEGALEMENT UN HABITAT MOBILE OU LEGER

Les enjeux de l'urbanisme et le pourquoi des règles

- → Elles ne sont pas faites pour vous emm\*\*\*\*\*!
- → Limiter l'artificialisation des sols et l'impact des activités humaines sur l'environnement
- → Aménager le territoire de façon à optimiser les flux et à équilibrer

#### INSTALLER LEGALEMENT UN HABITAT MOBILE OU LEGER

Vivre isolé au milieu de la nature : est-ce bien écologique ?

Le "mitage" a de multiples conséquences environnementales :

- → Généralement plus de transports motorisés
- → À moins de vivre en autonomie totale, la nécessité de prolonger les réseaux d'eau et/ou d'électricité
- → Un impact sur la vie sauvage

Les plans d'urbanisme cherchent désormais à densifier les zones déjà urbanisées

### LES FONDAMENTAUX DU CODE DE L'URBANISME :

1 - le zonage

3 grands types de zones : U ou AU, N et A. Déclinaisons non normées

Le "terrain de loisirs" n'existe pas dans le code de l'urbanisme. C'est en général un terrain classé N, donc non constructible!

## LES FONDAMENTAUX DU CODE DE L'URBANISME :

2 - Les documents régissant le zonage

SCoT:

grandes orientations à l'échelle territoriale

PLU ou PLUi

Carte Communale

RNU

## LES FONDAMENTAUX DU CODE DE L'URBANISME :

3 - Les acteurs de l'urbanisme au niveau local

Elus locaux

Techniciens d'urbanisme

Administration : la DDT ou DDTM

# L'HABITAT LÉGER DANS LE CODE DE L'URBANISME

À usage de loisir : occupées moins de 8 mois; pas de domiciliation

- tentes toile + pas d'équipements
- HLL

À usage permanent : les résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

- notion récente créée dans la loi ALUR (2014)
- pas de fondations
- rapidement et facilement démontable
- occupation au moins 8 mois par an
- possibilité d'être autonome vis-à-vis des réseaux
- pas de taille maximale

#### L'HABITAT MOBILE DANS LE CODE DE L'URBANISME

## À usage de loisir

- Caravanes : véhicule autorisé à circuler d'après le code de la route
- Résidences Mobiles de Loisir (RML) : moyens de mobilité mais pas autorisé à circuler (ex : mobile homes)

# À usage permanent :

l'habitat traditionnel des gens du voyage

- pas de définition ethnique
- mode de vie traditionnellement nomade mais possibilité de sédentarisation

#### ... et c'est tout!

un grand vide juridique autour des tiny houses

- peuvent rentrer dans le premier ou le second cas si elles restent mobiles
- Sinon considérées comme résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

# INSTALLER UN HABITAT LÉGER EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE

# À usage de loisir

- Tentes: partout où le camping sauvage n'est pas interdit, et toujours autorisé sur le terrain où on est domicilié et les campings déclarés (ex: camping à la ferme) ou soumis à autorisation
- HLL: uniquement sur des campings soumis à permis d'aménager

## À usage permanent :

les résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

• uniquement en zones "STECAL" dédiées à ce type d'habitat

#### INSTALLER UN HABITAT MOBILE EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE

#### caravanes ou tiny houses

- stationnement de moins de 3 mois : aucune autorisation nécessaire
- au delà, possible dans une aire de camping déclaré (ex: camping à la ferme) ou possible de demander une autorisation de stationnement pour une durée donnée

## À usage permanent :

habitat des gens du voyage

- Sur des "terrains familiaux"
  - obligation pour les communes ou les EPCI
  - d'en créer
  - compte comme du logement social
  - financé par l'Etat jusqu'à 80%(réseaux et espaces communs)
  - autorisation de stationnement pour 3 ans ou permis d'aménager
    (obligatoire à partir de 6 emplacements)
- Sur des STECAL

#### LES STECAL:

définition et contexte

- STECAL = Secteur de Taille et de CApacité Limitée
- Exception au principe de non constructibilité en zone A ou N
- Uniquement pour des constructions précisées dans le PLU ou la Carte Communale: extensions d'habitations, équipements photovoltaïques, résidences démontables...
- Une limite de taille et de capacité souvent fluctuante

- Un outil restreint par l'administration après de nombreux abus
- Quasiment pas de STECAL pour résidences démontables en raison de la méconnaissance et de la peur des élus

#### LES STECAL

comment faire?

- La procédure : modification, révision ou création du PLU ou du PLUi
- Obtenir le soutien de la commune : un prérequis indispensable
- Les techniciens d'urbanisme : des médiateurs souvent utiles

# Quelques conseils

- S'implanter à proximité de constructions existantes
- Trouver une commune ouverte à l'habitat léger ou mobile
- Y aller progressivement et se rendre utile au territoire

#### EN CONCLUSION

- Une loi qui existe mais qui n'est pas appliquée
- Une tolérance variable selon les communes

# Comment agir?

- Changer l'imaginaire autour de l'habitat léger et les préjugés
- Revendiquer le droit à l'habitat alternatif
- Démontrer la pertinence de l'habitat réversible pour répondre aux enjeux environnementaux, notamment de l'artificialisation et surtout de la désartificialisation des sols

#### POUR EN SAVOIR PLUS

hameaux-legers.org

# Présentation de l'asso Hameaux Légers salle 106 – 14:30 Aujourd'hui

